



Dossier de demande d'aide
à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Vous souhaitez réhabiliter votre installation d'assainissement non collectif sur votre résidence principale et bénéficier de l'aide de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Vous êtes propriétaire depuis plus de 5 ans de votre habitation, votre installation d'assainissement non collectif a plus de 15 ans et est non conforme. Votre foyer remplit une des deux conditions de ressources définies dans le règlement de l'aide (ci-joint), alors vous pouvez déposer un dossier de demande d'aide.

Le dossier doit comporter :

- l'attestation de conformité du projet à l'assainissement non collectif (au préalable une demande d'installation d'un système d'assainissement accompagnée d'une étude d'aptitude des sols doit être déposée auprès du SPANC)
- la demande d'aide remplie et signée
- la copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille)
- la copie de l'avis d'imposition ou de non -imposition N-2
- un justificatif de propriété
- la copie du devis des travaux accompagné de la garantie décennale de l'entreprise
- le plan de financement
- un RIB du propriétaire du logement financé

Vous devez adresser ce dossier complet à :
Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Service public d'assainissement non collectif
48 Rue Desgroux
BP 90508
60005 BEAUVAIS Cedex

DIRECTION DES EAUX ET DÉCHETS

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

70 RUE DE TILLOY BP 60330 - 60021 BEAUVAIS CEDEX

Contacts : Mme MASURE • Tél. : 03 44 79 38 11 • mail : a.masure@beauvaisis.fr

Mme LOOSEN • Tél. : 03 44 15 67 71 • mail : e.loosen@beauvaisis.fr

